LE SUCRE BÉGHIN

SE RECOMMANDE A SA BLANCHEUR, A SA FONTE REGULIERE

No 2004

principale, au bénéfice de sa Caisse de retraites.

Selon l'usage, un banquet aura lieu aux Académies, à 2 heures, sous la présidence de M. Tauchon, maire de Valenciennes et président d'honneur de la Musique Municipale.

Un concert public sera donné à l'Hippodrome le mardi 16 décembre, à 6 heures et demie.

Le concert d'hiver aura lieu cette fois à l'Hippodrome, le 20 janvier. On y représentera « Gaîthée », l'opéra-comique de Victor Massé, avec costumes, décors, etc.

Un second concert public sera donné quelques jours après à l'Hippodrome.

Et enfin, dans le courant du mois de mars, il y aura une seconde manifestation artistique au bénéfice de la Caisse de retraites, dans le genre de celle qui avait été organisée cette année le 27 juin, et qui a obtenu un si vif succès.

Théâtre. — La représentation de « Mignon » lundi, a été particulièrement réussie.

Notre première chanteuse Mlle d'Harcourt qui chantait Philine, a été très applaudie durant toute la pièce, notamment à l'air de Titania qu'elle détaille dans le perfection.

M. Decourcelle, premier ténor, dont l'organe bien timbré et conduit avec une parfaite aisance, fait merveille, a partagé son succès. Très fêté, surtout à la fin du troisième tableau, et après la romance : « Elle ne croyait pas », qu'il a dû bisser, il a été ovationné au baisser final du rideau.

Succès également pour M. Ivalda, première basse qui a joué et chanté Lothario avec beaucoup de sentiment.

M. Gasco, très bon comédien, a été un sympathique Laërte et M. Derville a donné du relief à l'antipathique Jarno. Notre charmante dugazon, Mlle Souval n'est de nouveau affirmée excellente comédienne et parfaite chanteuse dans le rôle de « Mignon », qu'elle possède admirablement. Aussi les témoignages de satisfaction ne lui ont-ils pas été mesurés.

Félicitations à Mlle Norbens, un délicieux petit Frédéric, aussi agréable à regarder qu'à entendre.

Mme Guillotin nous a offert un véritable régal des yeux avec sa « danse bohémienne », au premier acte, fougueusement applaudie. L'orchestre, qui était dans l'un de ses meilleurs jours, s'est distingué sous la direction de M. Wicker, et M. Rossi, régisseur général, qui ne s'endort pas sur ses lauriers, a encore remporté la palme avec une mise en scène absolument fouillée.

Il faut maintenant nous féliciter de l'initiative de l'heureuse idée qu'il a eue de donner un matinée le dimanche 16 novembre les « 28 Jours de Clairette », dont le succès est toujours aussi vif qu'à la création sur notre scène, la saison 1892-1893, direction Devrilly, où « Clairette Paslouneau, épouse Vivarel » fit ses 28 jours, onze fois de suite.

Il n'avait jamais été donné aux populations des environs de pouvoir assister aux représentations des « 28 Jours de Clairette », cette pièce ayant toujours été jouée en soirée.

Notre dévoué directeur leur en fournit l'occasion avec la matinée de demain. On peut être assuré qu'elles ne la laisseront pas échapper et qu'il y aura encore salle comble au Théâtre Municipal, dimanche après-midi.

A soir, notre salle de spectacle ne sera pas moins prise d'assaut, car l'on jouera « Marie-Jeanne », l'un des bons mêlés du répertoire, et « Le Service Personnel », qui marque une date dans les annales du Théâtre Municipal de Valenciennes. — Paul MARLIERE.

AVESNES

BITRCUNGT

Avenir du Prolétariat. — La commission du comité d'Bircuengt de l'Avenir du Prolétariat a fixé son bal annuel au 14 décembre.

CAMBRAI

CAUDRY

Etat civil. — Naissances. — Céline Basquain, rue Bonneville, 12. — Simone Mérasse, rue de Saint-Quentin, 146. — Eugène Boniface, route de Clary. — Féneion Vasseux, rue Lamartine. — Arthur Bricout, rue Chanzy, 28 bis.

Mariages. — Entre Sautier Jules, employé et Lamy Lucie, raccommodeuse, tous deux à Caudry. — Caron Agethon, comptable à Beauvois, et Devoine Mathilde, s. p., à Caudry. — Belo Léon, tulliste, et Hoët Maria, bordeuse, tous deux à Caudry. — Machut J.-B., mécanicien, et Bacquet Jeanne, échenillonneuse, tous deux à Caudry. — Cordonnier Victor, professeur de musique et Noiret Jeanne, s. p., tous deux à Caudry. — Jacquemin Damas tulliste, et Beauvillain Germaine, s. p., tous deux à Caudry.

Décès. — Défossé Jules, 61 ans, tulliste, époux de Bricout Léonie, rue Bonneville, 48. — Blondieu Clovis, 73 ans, chercheur, époux de Denhez Alexandrine, rue Jacquart, 8. — Lefèvre Jules, 73 ans, s. p., époux de Radoux Jeanne, rue Centrale, impasse Lemoine.

Routes ouvrières. — Le 6 novembre, Santerre Léon, chauffeur, en débouchant une colonne monlente, a été brûlé à la face par un retour de flamme. Quelques jours d'incapacité de travail.

Le même jour, Vasseaux Constant, mécanicien, en mettant un outil, une paille d'acier l'a blessé à l'œil gauche. Quelques jours sans complications.

Le 8, Lejeune Juliette a heurté un chaudron d'eau bouillante et est tombée, se brûlant à la main et au bras droit. 10 à 15 jours.

Le 7, Geuthier Elise, repasseuse, en repassant du tulle, s'est brûlée à la main droite. 12 jours.

La même jour, Molty Fidèle, remonteur, est tombé en descendant une marche d'escalier et s'est blessé au genou droit. 20 jours.

Le 10, Devein Achille, ourdisseur, a eu la main droite contusionnée en travaillant. 12 jours.

Le 11, Dhollanda Henri, magasinier, s'est blessé en manipulant une pièce de tulle. Quelques jours.

Bureau municipal de placement gratuit. — On demande une bonne de 25 à 30 ans ; un ouvrier menuisier et des ourvideurs remonteurs.

Un jeune homme de 19 ans et un autre de 23 ans demandent emploi dans bureau.

S'adresser au secrétariat de la mairie.

Fête de Sainte-Cécile. — A l'occasion de la fête de Sainte-Cécile, les membres exécutants de l'Harmonie Municipale se réuniront en un banquet qui sera servi par les soins de M. Paul Distaire, Hôtel de l'Europe, le dimanche 23 novembre prochain, à 2 heures du soir.

MM. les membres honoraires qui désireraient participer à ce banquet dont le prix est de 6 francs par couvert, sont priés de vouloir bien se faire inscrire, soit au siège de la Société, soit à M. C. Dorlique, chef de l'Harmonie, avant le 20 novembre, dernier délai.

Une sortie en musique précédera le banquet.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

LIEVIN

Au Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Liévin s'est réuni sous la présidence de M. Plouvier, maire. Etaient présents : MMH. Selame, Lebas, adjoints ; Léon Laurent, Leroy, Pierre Laurent, Broutin, Tournay, Robin, Léandre Laurent, Leclercq, Delbare, Boivin, Briesy, Florent, Crépin, Loyer, Benoit, Desruelle Deruy, Gustave Laurent, Taverne, Hémery, Cuvelier.

M. Lebas, adjoint, se refuse à s'asseoir à la gauche du maire, puisque celui-ci a méconnu sa qualité en ne faisant représenter au Congrès des maires par M. Hémery, conseiller municipal.

Les dépenses restées en souffrance sur l'exercice expiré par suite de la négligence des fournisseurs seront réglées.

La concession de l'affichage public est renouvelée pour trois ans à M. Roland, moyennant une redevance annuelle de 25 francs.

MM. Baillies, vétérinaire, Tavernier, préposé en chef de l'octroi, Baert, Renard, le concierge de la mairie, sont admis à participer aux retraites créées pour les agents et employés municipaux.

A la suite d'un vœu accepté par le Conseil général du Pas-de-Calais sur la proposition de M. Lamendin, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la création d'un chef-lieu de canton à Liévin. Avis favorable est donné. La projet ne comprenant, pour composer le canton, que les villes de Liévin et Angres, le Conseil demande adjonction de la commune d'Aix-Noulette.

On approuve la construction d'un trottoir avec fils d'eau sur le chemin de Condé. La dépense s'élèvera à 6.500 francs. Sont choisis comme répartiteur : MM. Léon Laurent, Lebas, Tournay, Lemetlar, Deleau, Laurent Jean-Pierre, Arthur Fénélon, Fernand Laurent, Loulte, Pierre-Antoine Laurent, Léandre Laurent, Broutin, Caron, Bertereau, Delaby Henri-Philippe, Peu, maire d'Angres, Muraut, maire d'Aix-Noulette, Detournay, maire de Givenchy, Debeaumont, maire de Bully.

M. Plouvier propose MM. Hémery, Loyer et Broutin pour faire partie des commissions de revision et de jugement des listes électorales.

M. Leroy s'étonne qu'on demande sans motif la remplacement de MM. Léon Laurent, Lebas et Tournay sortiente.

M. Plouvier répond que le choix des nouveaux candidats a été fait dans une réunion secrète à laquelle les sortants ne se sont pas présentés.

— Vous y étiez dix, réplique M. Leroy. Quelle valeur ont vos réunions de ce genre!

Après échange de paroles vives, on passe au vote. MM. Léon Laurent, Lebas et Tournay sont élus.

Il est fait choix de MM. Farineau, patron, Dincir, employé, Lenclos, ouvrier, pour la revision des listes électorales au Conseil de Prud'hommes.

Réduction des impositions extraordinaires de 1914 est prise en considération.

Le Conseil approuve un crédit de 250 fr. ouvert par le Bureau de Bienfaisance pour distribuer des chaussures.

M. le maire demande et obtient un supplément de 6.000 francs pour ébouage. M. Leroy, avant de voter, se fait donner le détail des sommes payées jusqu'à ce jour pour le service des bues. Il reproche à M. Plouvier d'avoir occupé son fils à un tarif supérieur à celui des autres ouvriers.

— Vous en avez menti ! réplique M. le maire.

A charge de revanche, nous verrons, répond M. Leroy. Votre fils, il est vrai, n'est plus employé aux travaux de la voirie et c'est pour une bonne raison (il fait allusion au départ du jeune homme en Amérique, au moment de la conscription).

Le renouvellement du traité passé avec M. Delaby-Beaucamp pour la tourniture de la nourriture aux chevaux est renvoyé à la commission des finances.

La ville prendra à sa charge les frais de déplacement d'une tombe qui obstrue une allée du cimetière.

Le budget de 1914 donne lieu à des discussions chaudes entre M. Leroy, leader des opposants, et M. le maire. Celui-ci est contraint par des votes successifs d'inscrire au budget des dépenses qu'il avait rayées sans raison plausible.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails, nous ne relèverons pas les épithètes mordantes lancées de part et d'autre. Contentons-nous de signaler le rétablissement des dépenses suivantes que M. le maire avait intentionnellement omis dans son budget : indemnité de logement à M. le commissaire de police : 365 fr. 53 ; allocation représentative du charbon au commissaire de police : 114 fr. 25 ; indemnité de logement aux auxiliaires et receveur d'octroi : 1.080 francs ; éclairage du bureau de poste : 271 fr. 70 ; subvention au cours ménager : 43 fr. 75 ; supplément de traitement aux adjoints et adjointes mariés : 4.232 fr. 91 ; assistance cantonale : 125 francs.

La subvention servie à la bibliothèque communale qui a vait été prévue à 500 fr. est portée à son ancienne importance, soit 1 000 francs.

Le Conseil ramène à 2 500 francs l'indemnité mise à la disposition du maire pour frais de voyage, de représentation et de réception, au lieu de 3.200 francs proposés.

L'adhésion à l'Union Nationale des Maires de France est maintenue à condition que M. le maire, en cas d'empêchement, désigne un adjoint pour le remplacer.

L'assemblée refuse au maire un crédit de 3.000 francs pour gratifications aux employés et agents municipaux. Elle ne veut pas non plus inscrire à son budget 2 100 fr. pour mise à la retraite d'employés municipaux, demandant par la marquer son désir formel de les conserver.

A chaque vote, M. Plouvier se range purement et simplement à l'avis de la majorité.

M. Leroy reproche au maire la parti-pris dont il a fait preuve en supprimant du budget les crédits se rapportant à des personnes qui n'ont pas l'heur de lui plaire et ce sans s'occuper des intérêts supérieurs de la commune.

Au moment de la réduction de son indemnité de représentation, M. Plouvier dit : « Quand même serai-je sûr de mourir de faim, je resterai au poste tant qu'on ne me mettra dehors ».

La séance commencée à 6 heures du soir a pris fin à 11 heures.

LENS

Vol. — La nuit, après avoir fracturé la grande porte de la maison de M. Breuvart, brasseur, des voleurs entrèrent dans la cour et pénétrèrent par effraction dans deux bureaux, où ils y allumèrent un feu de joie avec des papiers. Passée dans une salle du rez-de-chaussée, ils jetèrent pêle-mêle des vêtements et partirent en emportant un portemonnaie contenant 4 fr. 50.

La police enquête.

ANNAY-SOUS-LENS

Election. — M. Rosiau, directeur d'école, a été élu vice-président de la société de préparation militaire, en remplacement de M. Thorel, qui a quitté Annay. Ensuite des diplômes ont été remis aux élèves Masquelez, Cherles, Largillière Henri, Legrand Augustin, Bourner François, qui ont obtenu leur brevet d'aptitude militaire.

Un appel est fait auprès des jeunes gens des classes 1914 et 1915.

CARVIN

Conseil municipal. — Le Conseil municipal, tiendra séance mardi prochain 16 novembre, à 7 heures du soir, à la Mairie.

TIRAGES FINANCIERS

Canal de Panama

Le numéro 194.799 gagne 250.000 francs.
Le numéro 772.337 gagne 100.000 francs.
Le numéro 543.932 gagne 10.000 francs.
Le numéro 1.224.842 gagne 5.000 francs.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2.000 francs :

1547.361	719910	1629.565	1295.988	1849.860

Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

1450137	39952	1883328	910929	1929552	
677954	167726	1425451	1626409	616740	
1989933	1993586	612895	1382686	188432	
906275	1569085	581433	919587	800648	
1894067	45684	261962	562978	1925780	
382885	405027	189619	1789146	279422	
286760	1887919	1168943	174174	1139816	
1239370	1199030	315228	77467	419769	
935882	1903846	395212	663309	73069	
1706355	512812	1530288	1172645	1438603	

Les 200 numéros suivants gagnent chacun 400 francs :

727444	1536553	660054	530882	1339517
1492518	565166	746464	600168	1898405
1045211	1292290	495872	1103918	204888
1708188	995830	550825	158173	1899015
965578	1594656	1400313	1466292	931416
31838	204216	586541	1120403	921295
1832811	1203443	1696239	1332786	1004335
1418107	1887405	480459	1286355	1270996
554234	1821182	772113	1114923	1882524
451529	571846	1787147	1108576	1102587
137301	1715553	1696473	603296	1989090
1039516	352212	79643	1631345	1846574
54185	604884	321964	649180	950827
1712145	339027	1244313	669909	432652
1502264	1436724	29737	370197	1598272
666058	750102	1486810	160926	1489577
770355	285803	702872	935169	1339
516	767176	428668	414782	1555230
553131	1210260	86044	1790978	290011
1522734	188488	1668971	1660385	685030
1191724	918603	1958700	1065456	1972903
1608396	828348	1137251	495058	1181683
1833785	512112	1695636	1208460	734380
609146	153813	903954	389197	943298
603187	908612	1939600	669812	735766
1590371	642356	1785928	267786	295630
388965	191582	691815	719625	1501172
975425	1606305	698289	473689	868212
621734	1409941	1052841	73067	528543
986079	1773402	607538	947954	1202819
1341958	1347338	1055724	527322	1606798
649736	1481843	983407	1105511	196542
1210162	910545	90459	710556	1981909
1109552	1133891	1901139	789563	1911525
499893	1849097	79903	1128892	1928537
1950817	802380	1832279	1749834	583958
966419	341004	360929	1211779	94073
1755994	613584	767418	1744086	1835929
180082				

Par les
TEMPS FROIDS ET HUMIDES
adoptez comme apéritif la
BANYULS-TRILLES
QUINQUINA
si vous en ressentirez vite les effets toniques et vivifiants
C'EST L'APERITIF D'HIVER
par excellence
recommandé par le Corps Médical aux Hommes, Dames et Enfants
DEMANDEZ UN TRILLES
et exigez l'étiquette BANYULS TRILLES sur la bouteille avec le mot QUINQUINA

1956

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 15 novembre 1913

L'agression du Pont Sainte-Agnès

Les quatre clergeants qui, en octobre dernier, se sont livrés à des violences toutes spéciales sur la personne d'une jeune fille de 17 ans, Mlle Hélène Caudrelier, passementière à Templeuve, puis l'ont dépouillée d'une partie de son bien, ont comparu hier devant le Tribunal correctionnel sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur, vol et complicité de vol.

Nos lecteurs se rappellent les faits. Le 14 octobre, vers 21 heures, Mlle Caudrelier suivait seule la rue de Tournai, se rendant à Fives. Quatre individus emboîtèrent le pas derrière elle, et, comme elle arrivait au pont Sainte-Agnès, engagèrent la conversation. Bientôt la la décidèrent à les accompagner dans les remparts ; usèrent-ils pour cela de la simple persuasion ou de la menace ? On ne sait. Toujours est-il que Mlle Caudrelier les suivit sans récriminer, alors qu'une simple protestation formulée seulement à voix haute pouvait donner l'éveil aux passants.

Une fois dans les remparts, l'imprudente jeune fille eut à subir de chacun des individus, alternativement, d'ignobles violences. Pour comble de malheur, ses agresseurs, ayant de prendre la fuite, lui enlevèrent sa chaîne de montre, ses faux cheveux et un châle qui d'ailleurs devait mettre les agents de police sur la piste des voleurs. Ce sont les nommés : Marcel Basin, 19 ans ; Etienne Descamps, 14 ans ; Paul Hugue, 18 ans, et Frédéric Vandenplas, 20 ans, journaliers à Lille.

A l'instruction, tous ont reconnu les faits qui leur étaient reprochés.

Les débats ont eu lieu à huis clos.

Le Tribunal a prononcé les condamnations suivantes : Vandenplas, le chef de la bande, 1 an de prison ; Basin, 6 mois ; Hugue, 4 mois. Quant à Descamps, en raison de son jeune âge, il a été acquitté comme ayant agi sans discernement, et remis à ses parents.

Une épave

Vivre aux dépens des autres en les volant, telle paraît avoir été la devise du sieur Jules Hanikart, 40 ans, un repris de justice déjà expulsé de France. Tout était bon à prendre, pour Hanikart : bicyclettes, vêtements, menus objets tels que tire-bouchon, cartouches, etc.

Le vol et le chapardage étaient son spécialité. Tantôt il dérobait un vélo à la porte d'une maison, tantôt il pénétrait dans des chambres garnies des immeubles où il logeait et y volait du linge, tantôt il s'emparait, gentil et y volait du linge, tantôt il s'emparait des objets garnissant les comptoirs des estaminets. Bon nombre de bicyclettes volées par lui ont été retrouvées au Mont-de-Piété.

Neuf de ses victimes sont venues hier raconter des faits au Tribunal, parmi lesquelles M. Louis Leclercq, industriel à Hem ; Julienne Soyez, cabaretière, 44, rue Bernard à Roubaix ; Victoire Geloo et François Bourgeois, 221, rue de Paris à Lille, etc.

Pour vol, complicité de vol, abus de confiance et infraction à un arrêté d'expulsion, Hanikart a été condamné hier à deux années d'emprisonnement.

Un réticule disparaît

M. Paul Chauveau, débitant de tabac, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, ayant une réparation à faire effectuer dans son magasin, pria l'ouvrier Jules Bonjour de s'en charger.

Le 28 octobre, vers midi, Bonjour arrive et, pour être plus à son aise, enleva son pardessus qu'il dépose sur le rampe de l'escalier, à l'endroit précis où Mlle Marcelle Merlin, 21 ans, venait de poser son réticule. Quelques instants plus tard, la réparation étant terminée, Bonjour empoigna son pardessus, le jeta sur son bras et sortit. Quand Mlle Merlin voulut reprendre son réticule, il avait disparu. Peu de temps après, Bonjour fut arrêté.

Le Tribunal l'e condamné à quatre mois de prison.

Le brocants

Quatre gosses de 10 à 12 ans, Joseph Feusels, Camille Van Nemeren, Achille Dumortier et Camille Vanderhaeghe, pas plus hauts que la boîte, s'aventurèrent, le 22 septembre dernier, de s'emparer de plaques de fonte appartenant à l'usine à gaz de Marquette. Ce vol mêlé ne pouvant leur être d'aucune utilité, ils se dirent qu'il n'y avait qu'à l'échanger contre quelques pièces de monnaie. Pour cela, ils s'adressèrent à Yvon Dewaele, 74 ans, brocanteur, demeurant rue de Marquette à Moreq-en-Darneul. Celui-ci leur en donna vingt sous.

Le vol ayant été découvert, on s'aperçut que Dewaele, contrairement à la loi, ne tenait pas de comptabilité. Déjà il fut plusieurs fois condamné pour cette infraction.

Après plaidoirie de M. Eycken, le Tribunal lui a infligé hier 50 francs d'amende.

Quant aux quatre gamins, ils ont été acquittés et remis à leurs parents.

Odyssée d'un comptable malhonnête

Valère Plouchart, 39 ans, demeurant à Lille, rue de Carvin, 27, était, il y a quelques mois, employé comme comptable chez M. Hériot, constructeur-mécanicien, rue de l'Amiral-Courbet, 14. A l'aide de faux reçus, il toucha de différents clients une somme de 700 francs environ et prit la fuite à Paris. Là, en proie à la misère, et peut-être aussi aux remords, il tenta de se suicider, mais ne réussit qu'à se blesser. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il conva son aventure ; on attendait donc sa guérison pour l'incarcérer. Or un beau matin, on s'aperçut que Plouchart avait réussi à s'évader de l'hôpital. Depuis ce jour, on ne l'a pas revu.

Par défaut il a été condamné hier à 4 mois de prison.

N'y revenez plus !

Employé à la boucherie coopérative de Tourcoing comme garçon livreur, Louis Declercq, 17 ans, empocha diverses petites sommes qu'il avait reçues pour le compte de son patron, au total 22 fr. 60.

Estimant qu'il avait agi sans discernement, le Tribunal l'a acquitté et remis à ses parents.

Tribunal Correctionnel de Cambrai

Audience du 12 novembre 1913

Vols. — Passant certain jour à Marcoing, un voyageur de commerce de Masnières, Cattelain Léon, s'introduisit dans la cour de le demeure des époux Gaindrie et vola un lapin. La Tribunal le condamne par défaut à 15 jours de prison.

.*. La jeune Vollet Juliette, 15 ans, demeurant au Cateau, dérobe un jour dans une épicerie de cette ville, 500 grammes de chocolat ; elle est acquittée comme ayant agi sans discernement.

Abus de confiance. — Représentant d'une maison de commerce de Beauvois, Belleun Henri, sans domicile fixe, se fit remettre par son patron, M. Dessine, des échantillons de marchandises et différentes sommes d'argent, puis il disparut avec le tout, causant ainsi un préjudice de 600 francs. Ballieun a déjà été condamné huit fois pour abus de confiance. Il est condamné à nouveau par défaut à 8 mois de prison et à 16 francs d'amende.

Outrages. — Passant à Busigny, Cailloux René, journalier, sans domicile fixe, fut interpelé par les gendermes qui lui demandèrent ses papiers. Il répondit par des injures. Il a été déjà condamné 27 fois. Le Tribunal lui octroie 3 mois de prison.

.*. Etant en état d'ivresse, Gabet Joseph, dit « Zozotte », journalier à Caudry, fit du tapage dans le rue. Il injuria les agents de police. 15 jours de prison et 5 francs d'amende.

.*. Pour injures aux agents, un sieur Delelire, journalier à Cambrai, est condamné à 8 jours de prison.

Coups et blessures. — A la suite d'une querelle, deux habitants de Selvigny, Feuvert Désiré et Delhaye, en vinrent aux mains. Le premier maîmene son adversaire de telle façon que le Tribunal le condamne à 50 francs d'amende.

.*. Une dispute éclatait dernièrement dans la cour de la gare des marchandises de Cambrai entre Prévot Charles, charretier à Cambrai, et De Vogelaere, employé à la manœuvre à Marcoing. Le ton monta et Prévot, après des injures réciproques, des coups furent échangés. Prévot est condamné à 25 fr. d'amende, De Vogelaere à 16 francs d'amende.

.*. Au sujet d'une question de passage sur un terrain, une discussion s'élève entre Fauvet Emile et Henninot, cultivateurs à St-Aubert. Fauvet porta des coups de poing à Henninot. Cela lui vaut 20 francs d'amende.

.*. Cattiaux Gustave, journalier à Cagnoncles, a l'habitude d'exercer des brutalités envers sa femme et ses enfants. Dernièrement, il frappa son épouse d'odieuse façon avec une fourche. Il est condamné à deux mois de prison.

.*. Se trouvant à Troisvilles, Payen J.-B., journalier à Caudry, titulaire d'une dizaine de condamnations, eut un différend avec un habitant de Troisvilles, M. Paradis, et à bout d'arguments porta à ce dernier un violent coup de manche de pioche sur la tête. Payen est condamné à 15 jours de prison.

Le poids du beurre. — Pour avoir mis en vente à Caudry des pièces de beurre n'ayant pas exactement le poids voulu, Caron Eugène, marchand de beurre à Beaumont, est condamné à 50 francs d'amende, à la confiscation des 50 pièces de beurre saisies et à l'affichage du jugement à la porte de sa demeure, à la mairie de ce commune et sur le marché de Caudry.

Outrages aux mœurs. — Cherchant du travail, Germen Désiré, 55 ans, journalier à Dolignies, pénétrait à Villers-Plouich. Sur le chemin, il rencontra deux fillettes qu'il entraîna dans un trou à marne et en livra sur elles à des attouchements obscènes. Le Tribunal condamne ce triste personnage à 6 mois de prison.

Escroquerie. — Langlois Emile, journalier à Epehy, passait à Villers-Guislain, à proximité d'une meule de blé. Il allumait sa cigarette et jeta maladroitement son allumette sur le tas de paille qui prit feu. La meule fut consumée. Langlois est condamné à 50 francs d'amende.

Police des chemins de fer. — Pour avoir voyagé sans billet en chemin de fer, Taffin Amédée, actuellement soldat au 22e dragons à Reims, est condamné à 25 francs d'amende.

La Terre

Le Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, s'inspirant toujours des progrès économiques en même temps que de la vulgarisation des idées républicaines, a décidé de faire paraître à partir du 7 décembre prochain un grand journal d'agriculture nationale, « LA TERRE », organe de sa section agricole récemment créée.

La direction de cette nouvelle publication a été confiée à M. le sénateur DECKER-DAVID, président de la commission d'agriculture de la Chambre des députés pendant de nombreuses années, cet agronome distingué passe, à juste titre, pour un de nos parlementaires les plus avertis. Il s'est assuré du concours d'une rédaction choisie, et « LA TERRE » présentera chaque semaine des articles éminemment pratiques sur les différents problèmes agraires dont l'heureuse solution est si intimement liée à la prospérité générale de notre peys.

Nous recommandons chaudement à tous nos amis de lire ce journal qui sera le tribune officielle de la démocratie rurale française.

2250

BULLETIN THEATRAL
Musical et Orphéonique

QUATUOR SURMONT

L'excellent quatuor de MM. Surmont, Hespel, Rogé, Bacquart, nous donnait, vendredi, sa première séance. M. Surmont compose ses programmes avec goût ; classique de tendance et par prédilection, il demeure fidèle aux Maîtres consacrés ; mais il est très éclectique et fait une large part aux compositeurs contemporains. Ce choix intelligent, nous tirons plaisir et profit.

Les « Anciens » c'étaient, l'entra soir, Haydn et Schumann. Haydn était représenté par le quatuor n° 41, l'un de ceux où le Maître réussit le mieux à opposer les trois instruments, jusqu'alors secondaires, au premier violon, où cet ensemble de quatre archets cesse d'être un solo accompagné pour devenir un quatuor, tout entre instrumentique la violon pouvant introduire un thème et en signifier l'importance ; l'un de ceux aussi où l'influence de la musique locale et populaire se laisse le mieux discipliner par le tradition, où l'on goûte la fantaisie d'une imagination prodigue et la composition harmonieuse d'un maître écrivain. Œuvre d'ailleurs difficile à exécuter, à cause de ses phrases brisées, de l'allure légère, mais parfois sautillante des 1er et 11e temps. Très correcte exécution (nous donnons ou mot correct toute sa force, parlant de cette correction où peuvent seuls atteindre des artistes qui possèdent toute leur technique).

De Schumann, c'était le 3e Quatuor aux sonorités caressantes, l'agitato, à l'émotion profonde de l'adagio, au crescendo obstiné et beethovenien du final, qui rappelle, avec plus de calme, le 3e temps du 5e trio. Il y avait à la phrases phrases à découvert pour le 2e violon et pour l'alto. Avec quel plaisir nous avons constaté que sous la forte discipline de MM. Surmont et Bacquart, MM. Hespel et Rogé deviennent leurs dignes partenaires !

La sonate de M. Chevillard, pour piano et violoncelle, est belle, d'une haute inspiration (andante), mais d'un travail presque excessif. Le compositeur a des idées, des idées neuves, mais il les torture, il les obscurcit, (ler lempo) ; il semble qu'il s'entêtée à développement clair, harmonieux. Il ne faudrait pas pourtant qu'en musique l'on perdît les qualités de l'esprit français. Pourquoi se défendre d'être clair ? Le style est souvent heurté ; les sonorités sont résourdies ; il y a dans tout l'ouvrage quelque chose de contraint. L'idée est plus personnelle peut-être que dans le trio de M. Lapaus.

Mais combien celui-là est plus clair ; s'il est moins pénétrant, il a plus d'agrément, il développe ; sans insistance pédantesque, il nous laisse le temps de goûter, de savourer ses mélodies, de suivre ses ornementa, et se complaît avec cel esprit bien fait ; il émeut, mais il ne trouble pas. Cet air serein et gai, cet épanouissement font joie.

M. Bacquart, maître de son instrument, dont il joue avec une classique sobriété, nous a rendu tous les détails de la sonate. Même dans les grisailles cherchées par le compositeur, il a conservé ses belles sonorités, montrant d'ailleurs une légèreté de virtuose dans des traits compliqués à plaisir.

Dans la sonata et le trio, Mlle Marie Antez nous a montré une fois de plus sa parfaite probité de pianiste, qui ne sacrifie rien, respecte tous les détails, exécuta tout son lexte, avec une parfaite assurance, allant toujours de belles sonorités à une rythmique sévère. C'est une pianiste de style.

En somme, une bonne soirée d'art.

M. D.

Programme des Spectacles

AU GRAND-THEATRE

Ce soir lundi, à 8 heures et demie, représentation populaire de « La Porteuse de Pain », drame à grand spectacle. Le spectacle sera terminé par « Le Chalet », opéra-comique en 1 acte d'Adam.

Mardi, à 8 h. 1/4, « Carmen », opéra-comique en 4 actes, chef-d'œuvre de Bizet.

C'est jeudi à 8 heures qu'aura lieu au Grand Théâtre la représentation de gala de « L'Africaine », avec le concours de M. Noté, de l'Opéra, dans le rôle de Nélusko, Mme Bianchet, forte chanteuse falcon, de l'Opéra de Nice, dans le rôle de Sélika, M. Moisson, fort ténor de l'Opéra, dans le rôle de Vasco de Gama, Mlle Gorie, du Théâtre des Arts de Rouen, M. Kardec, basse noble du Grand Théâtre de Bordeaux.

La location est ouverte pour ces représentations.

AU KURSAAL

Semaine très intéressante au Kursaal se composant de : ce soir lundi, à 6 h. 3/4, « Rip », opéra-comique en 2 actes.

Mardi, « Le Maître de Forges », comédie dramatique en 5 actes.

Mercredi, « Rip ».

Jeudi, « Mlle Josette ma femme », comédie.

Vendredi nous aurons la première représentation reprise de « Cavaleria Rusticana », la merveilleux drame lyrique de Mascagni. Le spectacle commencera par « Les Surprises du Divorce », vaudeville en 3 actes.

T. L. J. Cinéma gratis aux Galeries Lilloises.

OMNIA PATHÉ (Rue Esquermoise). — Matinée à prix réduits à 4 heures. — Soirée à 8 heures trois quarts.

Principales attractions du programme : « Le Bonheur par l'Enfant », comédie dramatique en deux parties, de M. Daniel Riche. — « Ténébros », pièce policière en deux parties, jouée par Nick Winter. — Le « Chapeau du Max », joué par Max Linder. — Pathé-Journal, etc., etc.

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING

Ce soir, représentation de « Cyrano de Bergerac », tournée Herta, à 8 heures très précises.

La direction du théâtre a l'honneur d'informer le public que la représentation de Mlle Berthe Lamare, l'artiste si aimée de l'Opéra-Comique, aura lieu jeudi 20 courant, dans « Mme Butterfly », l'œuvre célèbre de Puccini. La location est ouverte.

LE SPORT

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DU NORD

L'O. L. bat FO. B. B.

C'est sans aucune difficulté que l'Olympique Lillois qui rencontrait hier sur son terrain l'Olympique Sporting Boulonnais, a battu son adversaire. C'est en effet par six buts à un que s'est terminé le match et il est probable que le score aurait été plus important si les Boulonnais n'avaient pas possédé un gardien de but tel que Catillon. Ce dernier fut vraiment merveilleux et soutint presque à lui seul toutes les attaques des Lillois. Les avants de F.O. S. B. ont été très larges, ils jouèrent sans aucune entente, en contentant de dégager leur camp constamment harcelé par l'Olympique Lillois.

Sporting Club Fivois (1) bat Association Sportive Lilloise (1) par 4 buts à 0

L'A. S. L. joue à 10 hommes dont deux remplaçants ; le partie est égale pendant 20 minutes, puis Fives marque un but ; cela n'émoustille guère les Lillois qui se laissent marquer un second but sur une échappée.

A la deuxième mi-temps, l'A. S. L. domine 5 minutes, mais ne peut empêcher Fives de marquer un nouveau but ; puis sur une nouvelle échappée, le Sporting marque le quatrième et dernier but.

Sporting Club Fivois (2) bat l'A. S. L. (2) par 8 buts à 1

L'A. S. L. se présente sur le terrain avec neuf équipiers ; il manque le garde-but et les deux arrières ; malgré le courage des Lillois, Fives domine constamment.

GYMNASTIQUE

Société de Gymnastique et d'Instruction militaire « L'Honneur », siège : Gymnase Central, place Philippe-de-Girard, à Lille. — Assemblée générale jeudi 20 courant, à 9 h. précises du soir. — Ordre du jour : Lecture du dernier procès-verbal d'assemblée générale et de commission ; situation financière ; assurance projet ; remise de récompenses aux lauréats des concours 1913 ; rapport moral par les secrétaire et trésorier ; nomination de moitié du Conseil d'administration pour trois ans.

TIR

Carabiniers de Lambersart

La Société des Carabiniers de Lambersart informe Messieurs les tireurs que le 12e Grand Concours International de tir réduit qu'elle a organisé cette année, au stand de la rue du Bois à Lambersart, sera clôturé lundi prochain 17 courant, à 7 heures du soir.

Il n'y aura donc plus que deux journées de tir qui permettront aux retardataires de venir disputer les magnifiques prix annoncés au programme.

Rappelons que, pendant la journée de lundi, le stand sera ouvert de 9 heures du matin à 7 heures du soir sans interruption.

FOOTBALL

« La Seclinoise 1